

CONDITIONS GENERALES DE VENTES KEMTRON SARL

1. Droit applicable

- 1.1 Les présentes conditions générales de vente s'appliquent dans leur intégralité à toutes nos ventes et prestations sans distinction. Leur acceptation, sans réserve par le client, constitue, de notre part, une cause essentielle et déterminante de l'acceptation ou de l'exécution des commandes.
- 1.2 Le fait de passer commande ou de prendre livraison emporte donc de plein droit de la part du client adhésion aux présentes conditions générales de vente nonobstant toute clause ou stipulation contraire et toutes conditions générales ou particulières dont le client pourrait ou entendrait se prévaloir.
- 1.3 La modification de telle ou telle clause des présentes ne peut résulter que de notre accord express. Les autres conditions demeurent intégralement applicables.
- 1.4 Nos ventes et prestations sont exclusivement soumises au droit français à l'exception de tout autre système juridique.

2. Commandes et offres

- 2.1 Les offres faites par Kemtron, directement ou par nos agents ou représentants, ne nous engagent qu'à partir du moment où est intervenue une confirmation écrite de notre part. Nos prix sont établis avec un engagement de durée mentionnée sur l'offre.
- 2.2 Les devis, plans et autres documents émis par nous sont notre seule propriété et Kemtron en réserve les droits d'utilisation. Ils ne peuvent en aucun cas être mis à la disposition de tiers, notamment sous forme de copie, sous peine de dommages-intérêts.
- 2.3 Les commandes sont adressées à notre siège social ou à nos agents et représentants par tout moyen conformes aux usages (courrier, télécopie, courrier électronique).
- 2.4 Les commandes qui auront donné lieu à une offre ou à une étude de notre part, ne seront enregistrer qu'après acceptation expresse du client et deviendront définitive après diffusion par retour de notre part d'un accusé réception de commande ou acceptation tacite résultant de leur mise en exécution.
- 2.5 L'acceptation des commandes pourra être subordonnée à un minimum de quantité ou montant commandé et pourra être également subordonnée au règlement d'un acompte.
- 2.6 En cas de litige, il appartient au client de rapporter la preuve de la non conformité de sa commande.
- 2.7 Si, pour quelque raison que se soit, nous donnons notre accord écrit pour des conditions différentes de celles énoncées ci-après, les autres conditions non modifiées par la clause restent applicables.

3 Fabrication

- 3.1 Nos produits et fabrication sont conformes aux normes et législations générales en vigueur.
- 3.2 A défaut de précision, les commandes seront exécutées conformément aux normes standards.
- 3.3 Le client s'engage à porter à notre connaissance l'ensemble des normes spécifiques et des contraintes particulières qui pourraient s'imposer à sa commande, soit à raison de la destination des produits, soit à raison de l'utilisation qu'il souhaite en faire.

4 Délais de livraison

- 4.1 Nos ventes et prestations sont conclues sous réserve des possibilités de transformation, fabrication, approvisionnement et de transport. Les délais de livraison ne sont mentionnés qu'à titre indicatif.
- 4.2 Tout évènement échappant à notre contrôle (cas de force majeure, ou en cas d'épidémie, look-out, grève, fait de tiers, impossibilité d'approvisionnement..) ou la survenance de tout fait ou évènement empêchant, retardant ou rendant plus onéreux ou impossible nos engagements constitue une clause de suspension ou de résiliation de nos obligations sans pouvoir donner lieu à dommage et intérêt. De convention expresse, tous ces évènements sont assimilés à des cas de force majeure.
- 4.3 Au cas où le cas de force majeure ou assimilé perdurerait, après un délai de 3 mois, tant nous-mêmes que le client pourrions annuler purement et simplement la commande sans que l'autre partie puisse exiger une quelconque indemnité.
- 4.4 La non expédition dans les délais ou le retard ne peut donner lieu à indemnisation et ne peut remettre en cause les livraisons ultérieures.

5 Transport et livraison

- 5.1 Kemtron veille tout particulièrement, lors de la livraison, sur les qualités et quantités des productions, marchandises et matériels livrés ainsi qu'à leur conditionnement. Les produits livrés sont accompagnés de bordereaux et bons de livraison. Sauf convention contraire expresse, nous nous réservons le choix du moyen de transport.
- 5.2 Nos marchandises voyagent aux risques et périls du destinataire, même en cas de vente Franco. Il appartient au destinataire de faire au transporteur toutes les réserves nécessaires à l'arrivée du colis. Toute réclamation pour avarie ou perte partielle ou totale des colis en cours de transport devra nous être notifiée par lettre recommandée avec accusé de réception, dans les 48 heures suivant la date prévue de livraison.
- 5.3 Aucune marchandise ne peut être retournée sans notre acceptation préalable et écrite; le retour devra se faire en franco de port
- 5.4 Nous nous réservons le droit, ce qui est expressément accepté par le client, de procéder à des livraisons partielles, avec l'établissement d'une facture relative à cette livraison partielle, le client n'étant tenu au règlement qu' au prorata des produits commandés mais livrés partiellement.

6 Garantie et réclamation

- 6.1 Nous rappelons qu'il appartient au client de porter à notre connaissance les normes spécifiques et les contraintes particulières qui pourraient s'appliquer à sa commande.
- 6.2 La garantie n'est due qu'en cas de vice caché et reconnu; elle cesse de jouer en cas de défaut de stockage, d'utilisation anormale, d'utilisation non-conforme à nos prescriptions ainsi qu'aux normes en vigueur ou aux usages professionnels.
- 6.3 Notre garantie se limite au remplacement des produits défectueux à l'exclusion de tout autre préjudice direct ou indirect et ainsi que de tout frais annexe à moins que nous ne préférions rembourser au client le coût des produits défectueux.
- 6.4 Kemtron décline toute responsabilité pour des accidents de personnes ou de choses et pour tout dommage quel qu'il soit pouvant résulter de l'emploi de nos marchandises.
- 6.5 Pour pouvoir bénéficier de cette garantie, le client devra nous aviser sans retard et en tout état de cause dans le délai visé à l'article "transport et livraison" afin de nous permettre de procéder aux constatations nécessaires et le cas échéant d'apporter les remèdes utiles.
- 6.6 Nous n'acceptons aucun retour de marchandise sans notre accord préalable. Les retours non autorisés ne peuvent en aucun cas retarder le paiement de nos factures à l'échéance convenue.
- 6.7 Toutes les réclamations relatives à un défaut des marchandises livrées, doivent être formulées par écrit dans un délai de 15 jours à réception des marchandises. Au-delà de ce délai, aucune réclamation ne pourra se faire valoir.
- 6.8 Dans le cas de l'acceptation, par nous, d'un retour de pièces à nos usines, celui-ci sera fait franco de port et d'emballage par l'acheteur.

7 Prix et conditions de paiement

- 7.1 Nos prix s'entendent toujours Hors Taxes et correspondent au tarif et aux conditions en vigueur au jour de la commande dont le client reconnaît avoir eu connaissance de par la simple passation de commande.
- 7.2 Sauf stipulation contraire, nos prix s'entendent départ usine ou entrepôt. Les conditions de franco doivent être précisées par écrit.
- 7.3 En cas de modification du tarif avant la date de livraison, nous transmettons le nouveau tarif au client qui disposera d'un délai de 48 heures ouvrées pour notifier son refus et annuler sa commande. Le cas échéant les prix ne sont valables que pour la durée précisée dans le devis, la confirmation de la commande ou les conditions particulières.
- 7.4 Sauf stipulation contraire, dûment écrite par nous, nos factures sont payables à 30 jours net. Toute demande d'ouverture de crédit devra être accompagnée d'une référence bancaire.
- 7.5 Tout report d'échéance doit recevoir notre confirmation écrite ; le retard de paiement entraînera de plein droit à partir de l'échéance fixée citée ci dessus le paiement de pénalité de retard dont le montant sera calculé aux taux légal en vigueur par mois ou fraction de mois courus.
- 7.6 Les factures sont payables à notre siège social par chèque ou virement bancaire uniquement quels que soient le mode de paiement, le lieu et le mode de livraison.
- 7.7 Lorsque le crédit du client se détériore ou en cas de procédures collectives ou similaires, nous nous réservons le droit, même après livraison partielle d'une commande, d'exiger du client toute garantie que nous jugerions convenable en vue de la bonne exécution des engagements pris; à défaut, nous sommes autorisés à annuler tout ou partie des commandes en cours.
- 7.8 En cas de non-paiement partiel ou total et après une sommation de payer faite par lettre recommandée avec accusé de réception, restée sans règlement dans un délai de quatre jours francs, après sa mise à disposition auprès de l'acheteur par les services postaux, la vente sera résolue de plein droit et les marchandises livrées reviendront notre pleine et entière propriété. De plus nous nous réservons le droit de demander à l'acheteur des dommages et intérêts pour le préjudice subi notamment dans le cas d'une fabrication spéciale.
- 7.9 En cas de non-paiement partiel ou total et après une sommation de payer faite par lettre recommandée avec accusé de réception, restée sans règlement dans un délai de quatre jours francs, après sa mise à disposition auprès de l'acheteur par les services postaux, la vente sera résolue de plein droit et les marchandises livrées reviendront notre pleine et entière propriété. De plus nous nous réservons le droit de demander à l'acheteur des dommages et intérêts pour le préjudice subi notamment dans le cas d'une fabrication spéciale.
- 7.10 Un litige ou une difficulté admise par Kemtron sur une partie des marchandises ayant fait l'objet d'une facture n'autorise pas le client à bloquer l'intégralité du prix de cette facture, ni des factures relatives à d'autres commandes.
- 7.11 Le client s'oblige au contraire à régler les sommes dues à leur échéance sous déduction le cas échéant après notre accord express du montant facturé en litige.

8 Réserve de propriété

- 8.1 Les produits livrés restent notre propriété sans exception ni réserve jusqu'au paiement effectif, définitif et intégral du prix en principal et accessoires, y compris le cas échéant les intérêts de retard.
- 8.2 En tant que de besoin, le client s'oblige à nous confirmer par écrit, fax ou mail qu'il a accepté cette clause. Nous nous réservons le droit de suspendre l'exécution de toute commande jusqu'à la réception de l'accord définitif du client.

9 Etudes, plans, pièces, outillage

- 9.1 Nous revendiquons la propriété intellectuelle et matérielle des documents d'études, devis, plan, pièces, échantillons protégés ou non au titre de la propriété intellectuelle et industrielle et remis par nous, soit à titre gracieux soit à titre onéreux au client et à un tiers, qu'il soit acheteur éventuel ou non.
- 9.2 La remise de ces documents est toujours faite à titre précaire. Ils ne peuvent être utilisés à d'autres fins que celles pour lesquelles ils ont été confiés, ni reproduits, ni communiqués à des tiers sans notre consentement explicite et écrit.
- 9.3 Les montages d'usine et les outillages destinés à l'exécution des fabrications, étudiés, réalisés et entretenus par Kemtron ou par tiers, restent notre propriété intellectuelle et matérielle, quelle que soit la valeur de la participation demandée au client au moment de la passation de sa commande.

10 Juridiction compétente

- 10.1 De convention expresse, seul le tribunal de commerce dans le ressort duquel est situé notre siège social sera compétent pour statuer sur toutes les contestations relatives à nos relations avec le client et ce, même en cas de pluralité de défendeurs, d'appel en garantie, d'appel en cause, de procédures de référé quelles que soient les stipulations des conditions générales d'achat du client.
- 10.2 L'émission ou l'acceptation de traite ou de moyen de paiement autre, n'entraîne ni novation, ni dérogation à cette attribution exclusive de compétence.